

L.R.

RAPPEL DES TRAVAILLEURS

De chacun selon ses forces
A chacun selon ses besoins.

DES VILLES ET DES CAMPAGNES
Organe de la Fédération Ouvrière Socialiste de la Côte-d'Or
PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

La Terre au Paysan
La Machine à l'Ouvrier.

RÉDACTION ADMINISTRATION
DIJON - Place du 1^{er} Mai, 5 - DIJON

10 CENTIMES
LE NUMÉRO

ABONNEMENTS
Un an, 5 fr. - Six mois, 3 fr. 50., payables au bureau du journal.
Les frais en sus pour recouvrement par la poste
L'abonnement est payable d'avance et se continue jusqu'au refus du journal
ANNONCES
La Ligne, 25 cent. En réclame, 40 cent. Les annonces commerciales se traitent de gré à gré

On s'abonne sans Frais dans tous les bureaux de postes

TRAVAIL parlementaire

Au cours de la dernière campagne électorale, j'ai entendu de nombreux électeurs demander la suppression du vote « par procuration », c'est-à-dire, obliger le député à déposer lui-même son bulletin dans l'urne à chacun des scrutins qui peuvent avoir lieu pendant une séance.

J'ai naturellement fait remarquer que, peu compétent, et pour cause, en la matière, il ne m'était pas possible de me prononcer pour ou contre, mais que je donnerais volontiers mon avis sur la question dès que j'aurais siégé pendant quelques jours.

Or, après une dizaine de séances, je suis absolument convaincu qu'il n'en peut pas être autrement.

En effet, voici à peu près comment se passent les choses :

Lorsque, par exemple, la séance s'ouvre à 2 heures du soir, vous avez réunion dans votre bureau à 1 heure ; dans le bureau, la discussion s'engage sur la validation de l'élection de M. X. ; on entend M. X., on entend son concurrent, cela vous mène jusqu'à trois heures ; si le vote était personnellement obligatoire, tous les membres du bureau seraient portés absents au moment du vote.

Puis, en arrivant à votre place en séance, l'huissier vous remet la carte d'un brave électeur dijonnais qui vous fait demander dans la salle réservée au public. Ce ne serait pas convenable de laisser se morfondre à la porte un de vos concitoyens ; vous allez le rejoindre ; mais si, pendant cette courte absence, on a procédé à un nouveau vote, là encore, vous serez porté absent. Et cela se reproduit à chaque séance et plusieurs fois par séance. De ce côté, il n'y a rien à modifier.

Cependant, je me rallierais volontiers à la proposition déposée par un de nos collègues, et tendant à faire constater à chaque séance le nombre des députés présents à la Chambre ce jour-là et à n'accepter, pour ce jour-là, que les votes des députés présents.

J'ai entendu d'autre part se plaindre de ce qu'il n'y avait pas séance publique tous les jours de la semaine. Puisque les électeurs travaillent tous les jours, il semble assez logique qu'il en soit de même pour les députés.

Ce serait vrai si les jours où il n'y a pas séance publique étaient des jours de congé. Or, hier mercredi, il n'y avait pas séance publique, et voici, en ce qui me concerne, le programme de l'après-midi :

- A 2 heures 1/2, réunion au 2^e bureau pour statuer sur les résultats de l'élection de M. Balitrand (Aveyron) ;
- A 3 heures, réunion du Groupe viticole ;
- A 3 heures 1/2, réunion du Groupe de l'Enseignement ;
- A 4 heures, réunion de la Fédération agricole et viticole de l'Est, du Centre et de l'Ouest ;
- Entré à 2 heures 1/4 au 2^e bureau, nous en sortions seulement à 5 heures et demie, n'ayant pu assister à aucune des trois autres réunions où j'étais convoqué.
- Non, bien loin que les séances pu-

bliques constituent seules le vrai travail parlementaire, elles n'en représentent que la plus petite et la moins intéressante partie, elles ne servent guère qu'à enregistrer le travail élaboré dans les bureaux et commissions.

On perd bien un temps relativement considérable en procédant à chaque séance à de nombreux scrutins publics ; et à ce sujet, un de mes électeurs que je ne veux pas nommer afin de ménager sa modestie, m'a adressé un projet de vote électrique qui, à raison d'une seconde par chaque scrutin, permettrait d'en faire 60 à la minute.

J'ai remis le projet à la questure ; mais, je ne sais pourquoi, messieurs les questeurs n'ont pas voulu tenter l'expérience ; peut-être, hantés par les lois de la mécanique, ont-ils eu peur de perdre en force ce qu'ils auraient gagné en vitesse ; néanmoins, je crois que, là encore, ce n'est pas le défaut principal de la méthode de travail.

Le défaut, il est tout entier dans la fausse situation du Ministère par rapport à la Chambre, ou de la Chambre par rapport au Ministère.

Nous nous expliquerons à ce sujet dans le prochain numéro.

BOUHEY-ALLEX.

JUSTICE

Le général Bonal, directeur de l'École de guerre, vient de comparaître devant un Conseil d'enquête, et, sur l'avis de ce Conseil, il a été relevé de ses fonctions par le Président de la République et mis en disponibilité par retrait d'emploi.

Les causes d'une pareille mesure sont évidemment très graves : il est vraisemblable que les généraux consultés auraient sauvé le cher camarade si l'on avait pu élever le moindre doute sur sa culpabilité. Mais, ce qui paraît singulier, c'est que les faits incriminés relevaient de la justice civile et que, par un phénomène auquel nous n'étions pas accoutumés, la justice militaire a dû intervenir pour suppléer à la justice civile impuissante.

Il y a plus de vingt ans, le capitaine Bonal fut accusé de s'être approprié une somme de plusieurs centaines de mille francs qui lui avait été confiée à titre de dépôt. Le procès, commencé vers 1880, traîna en longueur et se termina, quelque dix ans plus tard, par la condamnation de l'officier. Condamné à restituer, M. Bonal ne s'inquiéta pas pour si peu. Il savait parfaitement que la justice, forte envers les faibles, est lâche et impuissante envers ceux qui savent lui résister. Il garda l'argent.

Entre temps, le capitaine avançait ; les galons se multipliaient sur ses manches : on lui reconnaissait une intelligence supérieure. Il passait même pour un stratège de premier ordre. Stratège, il l'était certainement et manœuvrait avec aisance dans les manigances de la procédure. Enfin, il obtint les étoiles, représenta la France aux grandes manœuvres allemandes et fut nommé directeur de l'École de guerre. Un peu plus, on aurait fait de lui un homme nécessaire.

Et la justice, direz-vous ? La justice ne chahutait pas : avec une rigueur dont les magistrats durent être fiers, elle avait prononcé saisie-arrest sur les appointements de l'officier. Conformément aux lois, cette retenue ne pouvait dépasser le cinquième du traitement. M. Bonal renouvelait donc les exploits du lieutenant de la Dame Blanche : il

n'achetait pas un château sur ses économies, mais il restituait une fortune avec quelques billets de cent francs.

L'argent ainsi versé ne couvrait, sans doute, pas les intérêts de la somme extorquée. Mais pouvait-on exiger davantage d'un personnage si copieusement galonné ? Qui, d'ailleurs, aurait suspecté l'honorabilité d'une poitrine que constellaient les décorations de tous les souverains de l'Europe ?

Il a fallu que le fils de la personne dépourvue, arrivé à sa majorité, eût l'énergie de reprendre l'affaire, qu'il provoquât un scandale et s'adressât à la justice militaire, pour que réparation partielle ait été faite. Je dis réparation partielle, car le général Bonal emporte, dans sa disgrâce, le trésor si habilement conservé, et rien ne nous assure qu'il ne sera pas, prochainement, réintégré dans son commandement.

Son aventure, du moins, fera réfléchir ceux qui pouvaient encore douter de la nécessité d'une réforme de la justice et de la magistrature. Elle vient, à son heure, en pleine affaire Humbert.

Les abus, que la presse nous a révélés, ne s'expliquent pas seulement par l'habileté extraordinaire d'une coquille de génie, femme d'un député, bru d'un garde des sceaux, placée dans une situation exceptionnelle. L'excuse était spéciale ; elle n'est pas valable. La lenteur, l'impuissance, l'inertie de la machine judiciaire ont servi le général, comme elles servaient Mme Humbert ; comme elles servent, tous les jours, les puissants et les habiles.

Certes, la justice actuelle est un instrument merveilleux pour brider les révoltes populaires, pour frapper les miséreux, condamner les vagabonds à la prison et envoyer au bagne ceux qui ont dérobé une bouchée de pain. Justice de classe, elle sert, avec efficacité, les rancunes et les terreurs de la Bourgeoisie. Mais, dans ses toiles d'araignée, ne se prennent que les pauvres héros. Si l'on hésite à la régénérer, si l'on ne la transforme pas au plus vite, elle s'écroulera, quelque jour, tout entière, comme ces édifices ruinés que l'on a négligé de restaurer et qui, sans qu'on y touche, s'effondrent brusquement aux yeux de la foule effrayée.

L. R.

L'Épuration

Dans la déclaration de nos nouveaux ministres, on trouve d'excellentes choses, un programme assez détaillé, mais qui aurait gagné à être plus précis, lacune comblée un peu par le président du Conseil à la suite des interpellations des députés socialistes. Il s'agit maintenant de s'en servir, de l'appliquer sans se laisser toucher ou circonvenir par les gros bonnets du républicanisme immobile ou intermittent. Ceci est, paraît-il, le plus difficile à obtenir. Il faut, dit-on, pour cela des hommes spécialement doués, fortement trempés, inaccessibles aux défaillances.

Le vigoureux discours du Président de la Chambre est venu mettre des points absents sur certains de la déclaration ministérielle, ce qui peut nous encourager à avoir confiance dans l'exécution du programme soumis au Parlement, mais rien de plus.

L'épuration du personnel administratif dont on parle à chaque renouvellement de ministère pour n'en rien faire, va-t-elle vraiment se réaliser ? C'est là le commencement de tout, bien qu'on ne semble pas le remarquer, si l'on veut arriver à quelque chose. Pour mon compte, je n'y croirai que lorsque je le verrai, et beaucoup feront comme moi.

Nous avons deux affirmations pour une des bonnes intentions du Gouvernement : la déclaration du cabinet Combes et le discours de M. Bourgeois. Néanmoins, nous voulons voir pour croire, fatigués que nous sommes d'avoir cru sans voir.

Les premiers fonctionnaires à passer au crible en raison de leur collaboration directe avec le Gouvernement, ce sont les préfets, ces agents principaux si dangereux quand ils sont défectueux.

Tous les services administratifs d'un département dépendent du préfet qui les inspire et les dirige ; s'il est insuffisant, tout ce qui dépend de lui doit s'en ressentir. L'épuration est donc d'une importance capitale, mais, pour la faire utilement, il ne faut pas que les ministres consultent les protecteurs de ceux qu'ils doivent congédier, sénateurs ou députés d'influence pernicieuse qui ont précédemment trompé la République sur la valeur des serveurs qu'ils lui ont recommandés.

Les préfets paresseux ou négligents sont les moins rares, il faut se hâter de les remplacer, car ils coûtent beaucoup trop cher.

Quant aux fonctionnaires de second et troisième ordres, la plupart sont les moins républicains possible, quand ils ne sont pas nettement réactionnaires. Avec des auxiliaires de cet acabit, quoi d'étonnant que l'équipage soit toujours resté embourbé ?

Que la nouvelle République que l'on nous annonce sache faire prévaloir l'équité. Tout par la valeur et les capacités, rien par la faveur. Alorton pourra proclamer une ère véritablement nouvelle.

Quand verrons-nous également disparaître cette anomalie scandaleuse d'un mauvais serviteur remercié et pourvu en même temps, comme récompense, d'une lucrative sinécure ?

Jusqu'ici, pour la composition du personnel administratif, la recommandation était tout, les titres et les aptitudes n'étaient rien. Pourtant l'intérêt général ne saurait pâtir des mauvais effets d'une camaraderie mal entendue.

Maintenant, attendons nos ministres à l'œuvre, mais ne craignons pas de répéter que la République ne pourra être fructueuse qu'avec une organisation régulière et homogène, tandis que si l'on persiste à vouloir y marier la carpe avec le lapin, on ne fera que paillarder dans le gâchis que nous avons déploré jusqu'alors. Un ministre phénix que nous n'avons jamais connu peut seul nous donner les merveilleux résultats que nous espérons ; nous ne tarderons pas à pouvoir juger si ce ministère est trouvé.

F. T.

CHRONIQUE FANTASISTE

Pauvre Moujik !

Vous me voyez désolé. Mon nez, ce nez phénoménal, dont j'ai la faiblesse de ne pas être honteux, est plus long encore que de coutume.

C'est que, voyez-vous, ma sécurité est compromise. Le Progrès m'a, généreusement, menacé de dévoiler le lâche anonymat sous lequel je me dissimule. S'il allait me dénoncer à la police secrète russe ! Rien que d'y penser, j'en tremble. C'est que je n'ai aucune vocation pour aller croupir en Sibérie. Dijon est une aimable ville où je me plais, et où j'ai rencontré quelques amis qui respectent mon incognito. Quant aux paysages sibériens, je les connais par les décors de Michel Strogoff, ça me suffit ; je préfère Talant et le Mont-Afrique.

Ce qui me peine encore bien plus que le danger que je cours, c'est le ton sur lequel le Progrès répond aux articles plutôt anonymes dont je l'avais gratifié. Vous savez si je suis un homme inoffensif, je ne ferai pas de mal à une mouche, à un canard, à plus forte raison au Progrès. Végétarien comme mon maître Tolstoï, j'ai par discrétion supprimé de mon régime, les feuilles de chou.

En attaquant la politique du Progrès, j'avais écarté les grands mots, les tirades, j'avais essayé de faire rire, mais je m'étais soigneusement abstenu de m'en prendre aux personnes. Je disais : « Le Progrès, aux dernières élections, a eu une attitude fâcheuse », et cette remarque simple, sur laquelle tous les Dijonnais sont d'accord, je tentais de guirlandes fantaisistes ; mais, jamais, jamais, comme on chante dans

Charles VI, je n'ai écrit sur les rédacteurs du Progrès des choses désobligeantes, j'en ai pas pris à partie et n'ai pas tenté d'escalader le mur qui protège leur vie privée.

Et voilà qu'un P. B. m'accuse de faire « un vilain métier », me traite, avec quel mépris ! d'individu, qualifie ma verve de mercantile, mes actes de mercantiles (?) et m'engage à faire de la réclame pour les maisons de photographie ou de lorgnettes !

Qu'en termes élégants, ces choses-là sont dites ! comme on sent bien que nous sommes dans un pays spirituel où l'on aime la plaisanterie et où l'on sait y répondre sur le même ton. Que d'urbanité, que d'atticisme !

Pourtant... il me vient un scrupule. Peut-être, sans le vouloir, aurai-je gravement offensé les rédacteurs du Progrès. Je parlais dans ma dernière chronique, du grand Eunuche et du Harem : les malheureux, ils ont vu là quelque méchant allusion personnelle, et c'est pour cela, certainement, qu'ils se seront fâchés.

Mais non, estimables folliculaires, je n'ai songé à personne et je n'ai pas mis en doute vos capacités. J'en jure sur les saintes icônes ! Ma prose badine n'a pas de ces calomnieux sous-entendus. S'il vous faut une réparation, si vous craignez de perdre les sympathies de M. Piot ou d'éprouver quelques difficultés à contracter un légitime mariage, je suis prêt à vous faire des excuses éclatantes. Je monterai, s'il est nécessaire, au haut de la tour du Logis-du-Roi, et là je proclamerai à la face de l'univers que vous avez tout ce qu'il faut pour être d'excellents maris et de vertueux pères de famille.

Et si je fais des réserves sur quelques-unes de vos qualités, ce sera uniquement sur vos mérites de polémistes.

LE MOUJIK.

SIMPLE CONVERSATION

Le hasard me fit rencontrer, l'autre jour, dans une maison amie, un officier retraité.

La conversation ne tarda pas à s'engager et naturellement, elle eut trait aux choses de l'armée.

— Vous devez vous ennuyer depuis que vous avez quitté l'uniforme ?

— Ah ! Monsieur, ne m'en parlez pas ! Je menais alors une vie active. Tantôt c'était une marche et tantôt une manœuvre... Maintenant je n'ai plus les mêmes occupations. Je me promène le matin, je me promène le soir. J'arpente toujours les mêmes chemins ; c'est là, croyez moi bien, une existence monotone.

— Vous devriez, au contraire, vous estimer heureux. Vous n'êtes plus à la merci de vos chefs. Pouvez disposer de ses instants à sa fantaisie, c'est il me semble tout ce qu'un mortel peut désirer de mieux.

— Oui, mais cette considération ! On me salut alors ! M'arrivait-il de donner un ordre ? Il était aussitôt exécuté. Le bataillon tout entier, m'appartenait... J'étais quelque chose ! Que suis-je à l'heure actuelle ? Un vulgaire pékin ! Nul ne se découvre plus sur mon passage. Mes anciens amis semblent, eux aussi, m'avoir délaissé.

Un civil, monsieur, un civil que c'est petit... et insignifiant !

L'officier est un homme universel. Il sait tout. Il connaît tout. L'armée est sa famille ; il en est le tuteur et le père. Il doit en ressentir tous les besoins, et il n'est pas de choses, aussi futiles soient-elles, qui ne l'intéressent...

— Commandant, vous avez raison ! Et à part moi, je pensais : en voilà un auquel la caserne a faussé le jugement comme à tant d'autres.

Cela produisit l'effet de l'absinthe, cela enivra, cela démoralisa !

Henry LESAGE.

L'abondance des matières nous oblige à différer la publication de plusieurs articles.